

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire annuel comprend les étapes suivantes : Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décision(s) Modificative(s) et enfin le Compte Administratif.

La Ville de Bollène déploie son activité au sein de 2 budgets :

1. Le budget principal qui représente un volume financier de 33 788 942.65€
2. Le budget annexe de l'assainissement des eaux usées qui représente un volume financier de 4 236 322.89€

BOLLÈNE 12 5 MARS 2024



MAIRIE DE BOLLÈNE
Anthony ZILLIO

1. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BOLLENE : 33 788 942.65 €

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	21 732 387.57	22 812 481.58
Mouvements d'ordre	1 409 092.94	55 000.00
Virement à la section d'investissement	683 893.90	
REPORT RESULTAT 2023		957 902.83
TOTAL FONCTIONNEMENT	23 825 374.41	23 825 374.41
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	6 568 834.30	6 677 138.21
Mouvements d'ordre - 040	55 000.00	1 409 092.94
Mouvements d'ordre - 041	60 000.00	60 000.00
Virement de la section fonctionnement		683 893.90
Restes à réaliser	1 155 671.16	1 133 443.19
REPORT RESULTAT 2023	2 124 062.78	
TOTAL INVESTISSEMENT	9 963 568.24	9 963 568.24
TOTAL DU BUDGET	33 788 942.65	33 788 942.65

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes par section de fonctionnement et d'investissement.

Les priorités qui ont prévalu à la construction du budget principal 2024 de la Ville sont dans la continuité de 2023.

Elles restent axées sur l'amélioration des services publics de proximité, la poursuite du programme de rénovation et de mise en sécurité des équipements et du patrimoine communal.

Le désendettement de la commune se poursuit :

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû de la dette sur le budget principal est de 12 019 007.71 €, soit 809 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 816 € par habitant.

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – Détail des mouvements réels

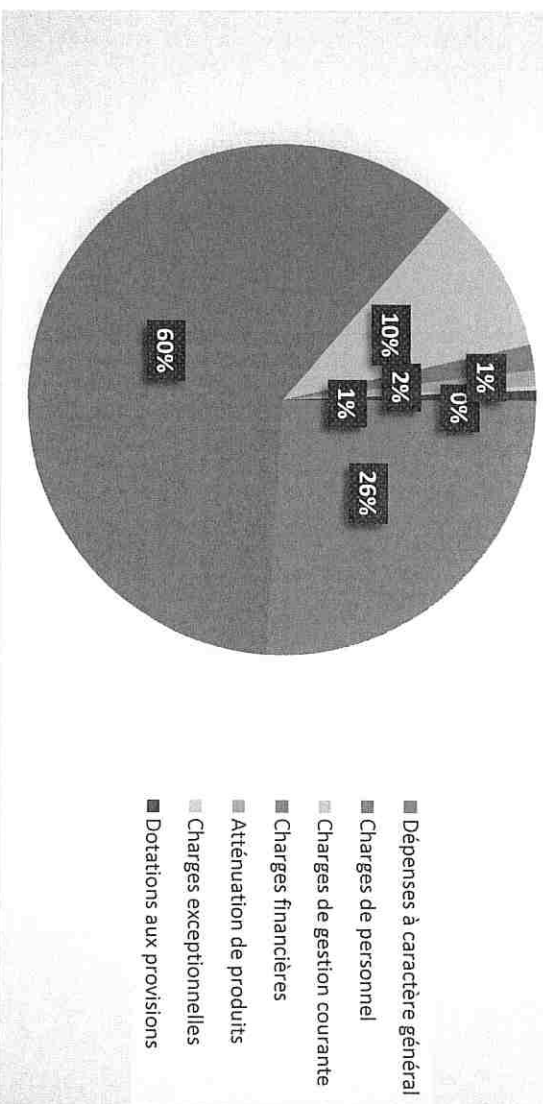
1.1.1. Les dépenses réelles : 21 732 387,57 € - 1 573 € par habitant / 1 284 € en moyenne nationale

Les dépenses se répartissent comme suit :

- **26% de charges à caractère général, soit 5 638 257 €**
De manière globale les charges à caractère général subissent une évolution de 7.85%
 - La politique culturelle et de loisirs pour tous qui continue à développer ses activités notamment avec la programmation culturelle de la Cigalière, le développement des festivités estivales et la création de nouveaux rendez-vous culturels prévus en 2024
 - L'entretien du patrimoine communal qui, comme en 2023, nécessite toujours des moyens importants à hauteur de plus de 2 000 K€. En effet, cela concerne principalement l'entretien des équipements sportifs, la maintenance des locaux, la réhabilitation et la mise en sécurité.
 - L'enfance jeunesse continue dans la même dynamique que 2023 avec le développement de ses actions et l'augmentation du nombre d'enfants accueillis tant en accueils de loisirs péri scolaire le mercredi que durant les vacances scolaires et notamment par le développement des séjours. La commune affiche en 2024 une augmentation de la capacité d'accueil de plus de 30%.
 - Le cout de l'énergie toujours en inflation
 - La prise en charge du service commun technique intercommunal à compter du 1er avril 2024
 - La contribution aux services communs mutualisés et portés par la CCRLP pèsera en 2024 afin de compenser les transferts de charges à caractère général et de personnel pour les services communication, lecture publique, enseignements artistiques, commande publique, entretiens des écoles et accueil jeunes 11-17 ans.
- **61% de charges de personnel, soit 13 200 000 €** - la moyenne nationale est de 64%
Pour 2024, les principales créations de postes concernent :
 - Intégration du service technique commun pour un cout 2024 estimé à 530 000€ (18 agents) qui est compensé en recettes de fonctionnement
 - L'intégration de la hausse des 05 points d'indice pour les agents et la prise en compte des avancements de grade et promotion interne dont le cout prévisionnel est évalué à près de 600 K€
 - Le cout de la prime du pouvoir d'achat facultative (238 bénéficiaires) qu'il a été décidé d'attribuer pour les agents titulaires et contractuels de la commune dont le cout est évalué à 200K€ -

- l'adhésion au CNAS et la revalorisation du régime indemnitaire pour un montant prévisionnel de 120 K€
- Le développement et le renfort des services avec notamment les recrutements de personnel aux services techniques, police municipale, ressources humaines, éducation et urbanisme.
- 10% de charges de gestion courante soit 2 163 803,29€ dont :
 - Ce poste contient les participations financières de la Ville au fonctionnement des structures externes.
 - Les subventions annuelles au secteur associatif du territoire sont prévues sur les mêmes volumes que 2023 ; quant aux subventions exceptionnelles, elles sont en augmentation et seront désormais affectées à ce chapitre dans le cadre de la modification du plan comptable (M57). Ainsi une évolution globale de 8.15% est constatée.
 - La participation de la ville aux actions du contrat de ville sera réévaluée afin de prendre en compte l'extension du périmètre ainsi que les manifestations exceptionnelles prévues en 2024 par les associations sportives, culturelles et de mémoire (+60 000€).
 - La subvention d'équilibre au CCAS revient à un niveau habituel évalué à 470 K€ pour 2024, la diminution par rapport à 2023 est justifiée par le retour à l'équilibre budgétaire de DAUDET fin 2023.
 - Une augmentation de près de plus de 13% de la subvention à l'école privée Sainte Marie est également prévue ; cette dernière est en corrélation avec l'augmentation des moyens affectés aux écoles publiques d'enseignements élémentaires et préélémentaire.
 - Une évolution de 70 000€ est également constatée dans le cadre de la contribution obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Vaucluse.
 - Les participations aux syndicats SIAERH, SICEC/SIFA, SDTV et SMDVF sont dans les mêmes proportions que 2023 pour un montant global de 95 259,50€.
 - 1.6% de charges financières composées des intérêts de la dette (339 340 €)
 - 1% d'atténuation de produits (221 397€) ; en effet, la CCRLP s'engage auprès de la collectivité à prendre en charge le FPIC soit une économie d'environ 950k€.
 - 0,26% de charges exceptionnelles dans le cadre de régularisations diverses sur exercices antérieurs
 - 0.64% de dotations et provisions composées essentiellement des provisions pour risques sur contentieux antérieurs (75 000 €).

Dépenses de fonctionnement



1.1.2. Les recettes réelles : 22 780 471,58€ - 1 649 € par habitant / 1 357 € en moyenne nationale

De manière globale les recettes réelles subissent une évolution de près de 3%

Les recettes se répartissent comme suit :

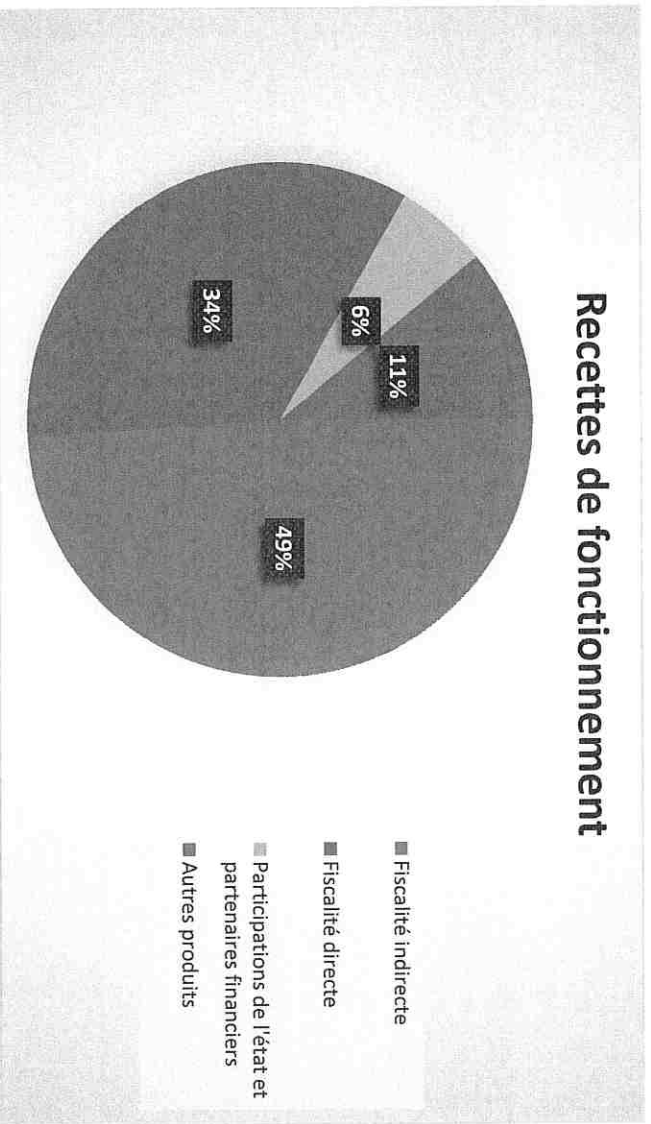
- 49% de fiscalité indirecte, soit 11 171 000 € dont l'attribution de Compensation versée par la CCRLP, (10 316 000 €), la taxe sur les droits de mutation (450 000 €) et la taxe sur les pylônes électriques (200 000 €).
- 34,3% par des contributions directes (5 700 000€) et compensations de l'Etat (2 129 000€), soit 7 829 000 €

Un maintien des taux communaux est prévu sur l'année 2024.

- 5,9% par des participations de l'Etat et des partenaires financiers soit 1 363 000€

- Département de Vaucluse, Région, CAF et MSA accompagnent la commune de Bollène dans le cadre du fonctionnement des services de proximité pour 1 112 000€ (Enfance, jeunesse, loisirs, culture, lecture publique, enseignements artistiques, délivrance des titres d'identité, Espace de vie sociale)
- Attribution par l'Etat à la commune de la dotation de solidarité urbaine pour un montant de 251 000€.
- **10.8% par les autres produits soit 2 417 000€ dont :**
 - Le produit de la tarification des services en augmentation en corrélation avec le développement de la programmation culturelle
 - Le revenu des immeubles
 - La taxe sur la publicité extérieure
 - Les atténuations de charges
 - Le remboursement du personnel pour maladie et produits financiers et exceptionnels
 - La refacturation de services à la CRLP ou au Budget annexe de l'assainissement

Recettes de fonctionnement



1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels

1.2.1. Les dépenses réelles : 6 568 834.30 € (hors RAR 2023 : 1 155 671.16€)

Les dépenses se répartissent comme suit :

• **67% relatifs aux travaux soit 4 931 295.17 €** dont les principaux sont :

- Cimetière St pierre reprise mur enceinte
- Reprise de concessions
- Extensions Cimetières
- Préemptions et acquisitions centre-ville, Emplacements réservés
- Programme de réaménagement de l'entrée de ville Mistral et Berges du lez
- Etudes opérationnelles et faisabilité réhabilitation, modification Plu
- Subventions OPAH et opération façades
- Hôtel de Ville
- Accessibilité
- Gymnase ELUARD
- Maisons de quartier et locaux associatifs
- Terrains de sports et équipements sportifs
- Centre de Loisirs St Ferréol
- Penegue
- Brassens
- Espace culturel RIPPERT
- Bâtiments communaux
- Sanitaires public Place des récollets
- Aire de jeux Quartier le VELODROME/DAUDET
- Déploiement de l'informatique dans les écoles maternelles
- Matériel et outillages (dont Pont élévateur pour le garage, horodateur, etc...)
- Mobilier scolaire et services municipaux
- Modernisation parc informatique services municipaux, mise en place d'un serveur téléphonique
- Eclairage public
- Matériel service logistique (panneaux affichages électoraux, matériel festivités)
- Plantations
- Extension de la vidéoprotection (Police municipale)

- Site troglodytique de Barry
- Eglise Saint Martin – Tranche 4 ET 5
- Eglise St Pierre
- Canal de Pierrelatte
- Voiries, extension de réseaux et DECI (Imp notre dame des grâces, impasse des wagonnets, allée des tamaris...)

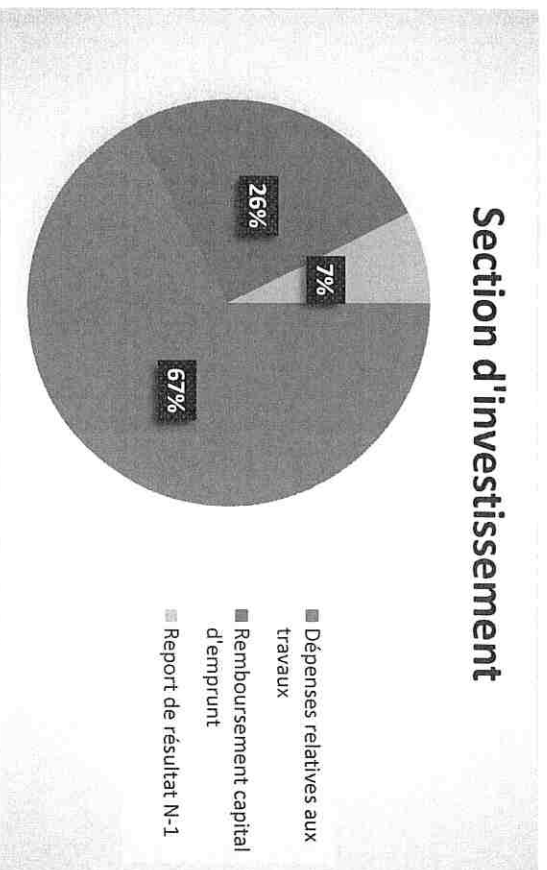
• **25.7 % de remboursement du capital des emprunts antérieurs, soit 1 637 539 €**

Ces dépenses nouvelles de l'exercice seront complétées des réalisations engagées en 2023 non soldées au 31 décembre pour un montant de 1 155 671.16€ relatives aux travaux et projets suivants :

- Des prestations intellectuelles en lien avec les opérations de revitalisation du centre ancien et entrées de villes ainsi que des opérations de rénovation de l'habitat au titre des dispositif OPAH pour un montant de 131 K€.
- Les travaux d'extension de réseaux et de DECI pour un montant de 302K€.
- Les travaux de finalisation d'extension du cimetière pour près de 45K€.
- Les travaux de réfection de la toiture de St Ferréol dont les travaux ont été finalisés début 2024 pour un montant de 250K€
- Les travaux de voiries pour un montant de près de 71K€
- Le renouvellement du matériel informatique réalisé pour partie en fin d'année pour un montant de 51 K€
- Le renouvellement du matériel de vidéo-surveillance pour un montant de 97 K€
- Les aménagements sécuritaires nécessaires à la crèche pour un montant de 10K€
- Les équipements nécessaires au déploiement de nouvelles classes d'orchestre à l'école pour 27K€
- Une partie des travaux de l'église Saint Martin pour 38K€
- Les travaux d'isolation du gymnase Eluard pour un montant de 25K€
- Divers travaux d'aménagement des bâtiments communaux (accessibilité et mise en sécurité) pour un montant de 82K€
- Divers équipements techniques pour un montant de 33K€

Ces dépenses seront également complétées du report de résultat 2023 à hauteur de 2 124 062.78€

Section d'investissement



1.2.2. Les recettes réelles : 6 677 138,21 €

Les recettes se répartissent comme suit :

- 32% par les excédents de fonctionnement 2023 pour le besoin de financement de l'investissement de 2024, soit 2 146 290,75 €
- 8% par les dotations de fonds de compensation de la TVA et des amendes de police soit 529 661€
- 3% par les versements des taxes d'aménagement et participations pour voiries et réseaux soit 210 443€
- 11.5% par les produits des cessions soit 776 000€

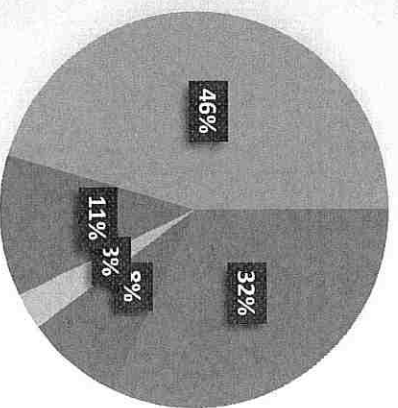
Le solde est composé des restes à réaliser en recettes en investissement de l'exercice 2023 à hauteur de 1 133 443,19€, des notifications des subventions d'investissement à percevoir et sous réserve du besoin avéré de la collectivité.

Il est envisagé de contracter un emprunt qui concernera d'importants travaux sur la voirie et la maintenance de notre patrimoine pour 3 000 000€ maximum.

L'état des restes à réaliser en recette est le suivant :

Contrat Vaucluse Ambition	281 100 €
Dispositif en faveur du patrimoine – Eglise St Martin	38 500 €
Eglise St Martin – Consolidation et nettoyage	37 916 €
Mise en sécurité abords RP Portes de Provence	28 779.59 €
OPAH Tranche 3	19 090 €
Restauration Barry Tranche 2	20 000 e
Restauration Retable du Rosaire	88 567 €
Suvention Eglise St Martin Tranche 1	35 702 .60 e
Travaux Gymnase Eluard	188 500 €
Cession RAMPA	395 288.00€
TOTAL	1 133 443.19€

Recettes d'investissement



- Excédent de fonctionnement N-1
- Fond de compensation TVA et amendes de police
- Taxe d'aménagement et participation voirie
- Produits de cession
- Emprunt

2. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : 4 236 322.89 €

EXPLOITATION	En €	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels		321 824.45	963 500.00
Mouvements d'ordre		1 667 806.98	136 000.00
REPORT RESULTAT 2023			890 131.73
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 989 631.43	1 989 631.43
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels		1 860 830.04	
Mouvements d'ordre		137 000.00	1 668 806.98
Reste à réaliser		248 861.42	0,00
REPORT RESULTAT 2022			577 884.48
TOTAL INVESTISSEMENT		2 246 691.46	2 246 691.46
TOTAL DU BUDGET		4 236 322.89	4 236 322.89

2.1. SECTION D'EXPLOITATION – Détail des mouvements

Les dépenses d'exploitation : 1 989 631.43 €

Les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 321 824.45€ et sont composées à hauteur de :

- 47% de charges à caractère général, soit 150 000 € dont 60 000 € au délégataire de service public, 40 000€ d'Assistance à Maitrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du contrat de Délégation de service public et 50 000€ dans le cadre des travaux de réparations et entretien courants
 - 32% de charges de personnel, soit 102 000 €
 - 20% d'intérêts de la dette, soit 66 800 €
- Le solde concerne les charges courantes et exceptionnelles pour un montant de 2 000€.



Les dépenses d'exploitation réelles sont complétées par les opérations d'ordre et de transferts entre sections pour un montant de 1 667 806.98€.

Le budget annexe de l'assainissement des eaux usées est équilibré en dépenses et en recettes par section, exploitation et investissement.

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû de la dette sur le budget annexe de l'assainissement est de 1 449 920 €.

Le remboursement du capital en 2024 est de 133 832.73€

Au-delà des opérations de rénovation et de création de réseaux, la **priorité du budget** tient à la réalisation de la mise en séparatif selon le schéma directeur d'assainissement.

Les recettes d'exploitation : 1 989 631.43 €

Les recettes réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 963 500€ et sont composée à hauteur de :

- 61% de redevance d'assainissement soit 582 000 €
 - 15.5% de contribution ville eaux pluviales, soit 150 000 €
 - 18% de Participation au Raccordement à l'Assainissement Collectif, soit 170 000 €
- Le solde concerne les subventions reçues au titre de l'exploitation, la prévision de reprise sur provisions et la participation de la commune de Mondragon à l'utilisation de la station d'épuration de la croisière pour un montant de 61 500€



Les recettes d'exploitation réelles sont complétées par les opérations d'ordre et le report du résultat de fonctionnement 2022 pour montant de 1 026 131.73€.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements

Les dépenses d'investissement : 2 246 691,45 €

Les recettes d'investissement : 2 246 691,45 €

Les dépenses d'équipement pour un montant de crédits ouverts de 1 726 997,31€ relatifs au schéma directeur d'assainissement.

Le remboursement d'emprunts pour un montant de 133 832,73 €

Les opérations d'ordre d'amortissement de subventions d'équipements reçues et les Restes à réaliser viennent compléter les crédits ouverts de dépenses d'investissement pour un montant de 385 861,42€.

Les recettes d'investissement du budget annexe proviennent à hauteur de :

- 25% d'excédents d'investissement reporté de 2022 pour un montant de 577 884,48 €
- 45% du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour un montant de 1 005 806,98 €
- 30% des opérations de dotations aux amortissements et des restes à réaliser pour un montant global pour un montant de 663 000€

Reçu en Préfecture le : 15/04/2024
Affiché le :
Notifié le :
Exécuté le :